

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous procédez à une enquête publique pour l'extension du périmètre de l'ASA du canal de Luc Sur Orbieu.

Je me suis déclaré défavorable lors de la consultation des propriétaires des parcelles déjà adhérentes car le mode de financement de l'extension de ce périmètre et de son réseau pressurisé ne me paraît pas convenable.

Vous n'êtes pas sans savoir que sur le périmètre de l'ASA cohabitent des terrains utilisés pour diverses spéculations et usages.

Un certain nombre de parcelles sont effectivement mises en valeur en Viticulture et pourront bénéficier d'un réseau d'irrigation. Disposer d'un réseau d'irrigation permettra aux propriétaires concernés d'augmenter leurs revenus et d'amortir comptablement les cotisations de base et des taxes d'équipements.

En revanche, beaucoup d'autres propriétés, du fait de la déprise viticole, ne font l'objet d'aucune spéculation agricole. Pour ces surfaces pour lesquelles l'impôt foncier est déjà une charge financière, rajouter des dépenses pour financer un réseau d'irrigation augmentera considérablement les frais alors qu'aucune spéculation n'est réalisée, ni envisagée à moyen terme. Par ailleurs, pour ces parcelles qui n'ont pas d'usage agricole, aucun amortissement comptable n'est envisageable.

De plus, par un subterfuge assez discutable, de nombreuses parcelles agricoles ont été incluses dans le périmètre de l'ASA au motif que la nappe phréatique est susceptible d'être rechargée par le canal en été. Cette qualification a permis ainsi d'étendre le nombre de cotisants à des adhérents non agriculteurs qui n'utilisent pas l'eau et/ou ne font aucun bénéfice de l'irrigation (utilisation très ponctuelle et limitée, éventuellement pour du jardinage).

Le mode de cotisation, qui s'applique sans discernement à toutes les parcelles du périmètre du réseau, incluant une taxe de base (40 €/an TTC) plus une taxe d'équipement (61 €/ha) pour financer l'extension du périmètre d'irrigation et le développement du réseau pressurisé permet ainsi de ne faire payer aux utilisateurs agricoles qu'un coût marginal de 8,4 cts/m³ TTC, est inacceptable.

Clairement, il s'agit pour quelques gros propriétaires Viticulteurs d'élargir le plus possible l'assiette de financement des équipements d'irrigation pour mettre en place des équipements qui vont augmenter leurs profits, quitte à faire payer des surfaces qui n'utilisent pas ce service.

Outre le fait de minimiser les dépenses d'investissement qui devraient leur incomber, ces exploitants en profitent pour se distribuer de l'eau à prix réduit (un apport de 1000 m³/an, qui correspond aux moyennes d'irrigation dans la région ne leur coûtera en coût marginal que 84 €/ha).

Lorsqu'on met en regard ce coût pour l'usage de l'eau par les professionnels utilisateurs (qui je le rappelle déduiront ces dépenses comptablement) aux quelques 100 €/an que payeront structurellement les parcelles de la zone non utilisatrice, on comprend que le dispositif est très injuste.

Il aurait été beaucoup plus acceptable, de garder une cotation de base pour toutes les parcelles de l'ASA (40 €/ha/an, c'est déjà pas mal) et d'appliquer des tarifs d'utilisation de l'eau permettant d'amortir les équipements ou d'envisager des tickets d'entrée pour les utilisateurs effectifs qui sont les acteurs économiques.

De la même façon, pourquoi une cave coopérative ne mettrait pas en place une cotation structurelle à toutes les parcelles agricoles de son territoire pour payer les équipements qu'elle met en place au bénéfice de quelques professionnels ?

Dans le contexte actuel, ce genre de manipulation qui prend en otage une partie de la population en la forçant à payer un service dont elle ne bénéficie pas est source à désordre.

Il me semble qu'il est du devoir de Mr le Préfet de ne pas abonder ce projet en son état actuel et de demander aux porteurs de revoir son mode financement pour augmenter son acceptabilité par le collectif.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à ma requête,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Laurent Torregrosa